

[www.sita.fr](http://www.sita.fr)

# GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Avec le réseau MEDISITA

DE LA SUITE  
DANS VOS DÉCHETS



OFFRE SITA **SANTÉ**

↑ NIVEAU DE

(N.39)  
342/Y2/S/2008/E/1 NE G05038

# UN RÉSEAU NATIONAL DÉDIÉ À LA GESTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

SITA (SUEZ ENVIRONNEMENT) est le leader en France de l'offre de solutions de gestion et de valorisation des déchets, expert de l'ensemble du cycle du déchet.

Parce que la gestion des déchets de soins est devenue un véritable enjeu économique et que votre responsabilité est engagée, vous souhaitez être en parfaite conformité réglementaire et avoir toutes les garanties de sécurité, de traçabilité et d'hygiène tout en maîtrisant vos coûts.

**MEDISITA**, le réseau national santé de SITA FRANCE vous accompagne au quotidien pour vous proposer des solutions innovantes, adaptées aux besoins spécifiques des professionnels de la santé et s'inscrivant dans votre transition écologique.

- Des experts spécialisés en gestion globale des déchets des établissements de santé
- Un ensemble de services et produits personnalisés
- Une logistique simple et sûre
- Des filières de traitement en parfaite conformité avec la réglementation
- Une vision complète des solutions en matière de gestion et de valorisation de tous les types de déchets grâce à l'expertise d'un groupe d'envergure

## 700 000 T

Volume de déchets produits par les établissements de soins

Soit près de

## 3,5%

de la production nationale de tous types de déchets

## 2,8 KG

Poids moyen des déchets produits par jour et par lit dans un hôpital

Source : MeaH – www.anap.fr



Dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, **SITA vous accompagne en vous proposant une offre complète et des services sur-mesure** en phase avec vos contraintes économiques.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Expert de tout le cycle des déchets, de la collecte à la production de matière et d'énergie, SITA est aujourd'hui un acteur clé de l'économie circulaire et **contribue directement à la transition écologique et au développement durable de ses clients.**

En conciliant le respect de la réglementation, l'hygiène et en les orientant vers les filières de valorisation appropriées, SITA tire le meilleur parti du potentiel de vos déchets et réduit ainsi l'impact environnemental de votre établissement de santé.

**SITA FRANCE soutient la démarche développement durable des établissements de santé formalisée dans la Convention du 27 octobre 2009 et portant sur les engagements mutuels dans le cadre du Grenelle de l'Environnement avec les Fédérations hospitalières : engagement à diminuer les quantités de déchets produites, engagement à en améliorer le tri, le recyclage et la valorisation.**

# UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À VOS EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES



## Les DASRI\*

### TRIER & CONDITIONNER

MEDISITA propose une gamme complète d'emballages et de conditionnements. **Nous garantissons une conformité constante aux dernières prescriptions réglementaires**, en matière d'hygiène et de sécurité.

Notre réactivité vous permet également d'éviter les ruptures de stock.

### COLLECTER & PILOTER

En fonction de vos contraintes et du volume de déchets produits, **nous étudions avec vous la meilleure solution de collecte.**

Nous respectons les spécifications de l'ADR\* ainsi que les délais d'élimination et vous fournissons tous les documents administratifs en règle. Notre personnel est qualifié et régulièrement formé.

- + Véhicules répondant aux normes environnementales les plus récentes
- + Mesure de l'impact environnemental des collectes

### TRAITER & VALORISER

MEDISITA vous propose la meilleure solution en fonction des sites de traitement ou pré-traitement agréés à proximité. **Nous garantissons une continuité de service en cas d'arrêts techniques.**

- + Analyses en continu des émissions résiduelles
- + Transformation de vos déchets en énergie renouvelable

## LES DAOM\*, les DAE\* et les biodéchets

### TRIER & ADAPTER

Afin de privilégier le tri à la source, MEDISITA propose **une large gamme de contenants** qui s'adaptent aux déchets produits, ainsi qu'aux organisations et contraintes des établissements.

- + Aide à la mise en place de filières de tri adaptées

### COLLECTER & OPTIMISER

Notre ancrage territorial et notre large gamme de véhicules nous permettent d'**optimiser vos solutions de collecte et de réduire l'impact environnemental de la logistique.**

- + Véhicules répondant aux normes environnementales les plus récentes
- + Mesure de l'impact environnemental des collectes

### RECYCLER & VALORISER

Selon leur nature et leur volume, vos déchets sont prioritairement recyclés (papier, carton, plastique, verre, bois, DEEE...) ou intégrés à une filière de valorisation biologique (biodéchets, déchets verts...) ou énergétique. Nos centres de traitement sont agréés ICPE.

- + Transformation de vos déchets en matière première et énergie renouvelable

## VEILLE RÉGLEMENTAIRE



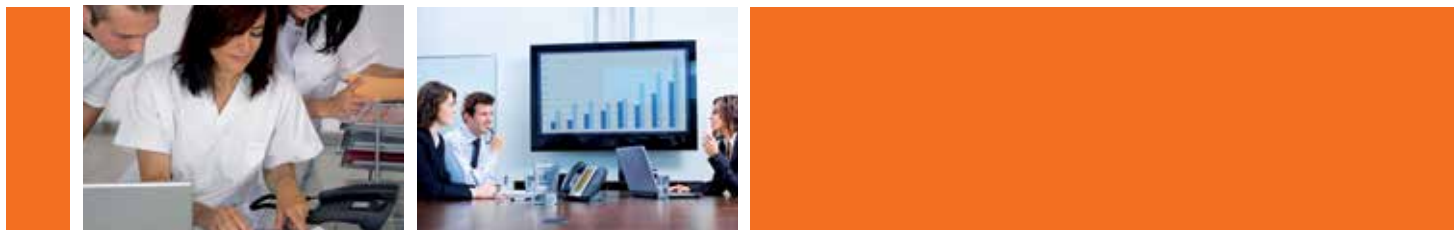
La réglementation sur la gestion des déchets est régie par de multiples textes : **code de l'environnement, code de la santé publique, Grenelle de l'environnement.**

SITA participe aux structures de concertation et assure une veille réglementaire permanente : anticipation, réactivité et application des textes.



# L'EXPERTISE SITA

## AU SERVICE DE VOS CONTRAINTES ÉCONOMIQUES



### OPTIMISER VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS (DAS\*) POUR UNE PERFORMANCE DURABLE

#### ■ Auditer votre organisation

Nos équipes sont formées pour réaliser des audits afin de **rationaliser la gestion de vos déchets, vous proposer les services les mieux adaptés et vous accompagner dans votre démarche de certification** : analyse de la nature des déchets, évaluation des volumes, étude des circuits, recommandations.

#### ■ Former au tri des déchets

MEDISITA peut assurer la formation de vos équipes et ainsi vous aider à **réduire vos coûts et à limiter l'impact environnemental** de votre établissement.

- + Programmes de formation, guides de tri et consignes personnalisées, signalétiques déchets
- + MEDITRI® : nouveau programme de formation du personnel, permettant une auto évaluation en ligne et l'analyse des résultats
- + Impact significatif sur votre production de déchets

#### ■ Analyser les flux de déchets

La traçabilité électronique par terminaux portables permet **le suivi automatisé et l'analyse des flux de DASRI externes**, de la collecte au traitement. L'interface web associée permet un accès aux données rapide et efficace.

Le système d'information @strid, véritable outil d'optimisation des coûts de gestion des déchets, vous permet de **visualiser de manière qualitative et quantitative les flux internes à l'établissement**, service par service, quels que soient les déchets. Il est particulièrement adapté en cas de délégation de la collecte interne.

- + Reportings et tableaux de bord automatisés
- + Analyses de ratios

### DÉLÉGUER LA COLLECTE INTERNE

MEDISITA vous propose la mise à disposition d'équipes qualifiées et responsables pour prendre en charge votre collecte interne. Nous vous fournissons **un suivi régulier des prestations** : indicateurs d'activité, suivis budgétaires, tableaux de bord.

### ÉLIMINER LES EFFLUENTS D'AUTOMATES

MEDISITA propose GELIBIO®, une poudre inerte permettant d'**éliminer 95% des effluents de laboratoire dans la filière DASRI\*** : limitation des contraintes de stockage, réduction des coûts, simplification de la gestion.

### ASSURER UNE COHÉRENCE NATIONALE AUX ÉTABLISSEMENTS GROUPÉS

Pour répondre aux demandes spécifiques des établissements groupés, SITA FRANCE met à votre disposition **un interlocuteur unique** : votre organisation multi-sites est coordonnée, centralisée et optimisée.

## LES DÉCHETS DANGEREUX



#### Déchets chimiques & toxiques

La Convention du 27/10/09 précise que le traitement des effluents liquides et gazeux doit être particulièrement surveillé.

SITA peut vous apporter des solutions pour vos Déchets à Risques Chimiques et Toxiques (solvants, réactifs liquides, effluents et produits de laboratoires, bains et films radiologiques, néons, amalgames dentaires, piles...).

Les spécialistes de SITA REKEM sont également à votre disposition pour étudier vos demandes concernant la décontamination chimique et bactériologique de surface.

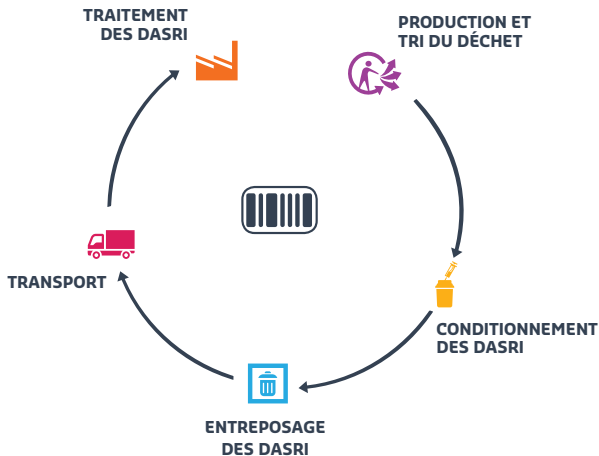
#### \* Glossaire :

- DAS** : Déchets d'activités de Soins
- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DAOM** : Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères
- DAE** : Déchets d'Activité Économique
- ADR** : Accord européen sur le transport des matières Dangereuses par Route.

# PANORAMA DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DASRI ET BIODÉCHETS

Responsabilité du producteur – Art. L. 541-2 du Code de l'Environnement  
Le producteur est responsable de son déchet jusqu'à son élimination.

## Les DASRI\*



### TRAÇABILITÉ

Art. R. 1335-3 et 4 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 7 septembre 1999 modifié

- Obligation de convention entre le producteur et le prestataire
- Bon de prise en charge et/ou bordereau suivi
- Retour du BSD au producteur, garantie de l'élimination.

### ① PRODUCTION ET TRI DU DÉCHET



Art. R. 1335-1 du Code de la Santé Publique  
Art. R. 1335-5 du Code de la Santé Publique  
Art. L. 541-2 du Code de l'Environnement

- Obligation de tri dès la production
- Garantir la sécurité des personnes
- Respecter l'environnement et la santé publique
- Maîtriser les coûts
- Conteneurs distincts pour DASRI et DAOM

### ② CONDITIONNEMENT DES DASRI



Art. modifié du 24 novembre 03 (Normes AFNOR)  
Code de la Santé Publique Art. R. 1335-6  
Circulaire DHOS-DGS-DRT du 11/01/05  
Code du Travail Art. R. 231-64

- Emballage à usage unique de couleur jaune dominante
- Marquage risque biologique et identification du producteur
- Respect de la limite de remplissage
- Un emballage pour chaque type de déchets

### ③ ENTREPOSAGE DES DASRI



Art. R. 1335-7 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 7 septembre 1999 modifié relatif à l'entreposage

- Durée d'entreposage en fonction des quantités produites
- Impact sur les caractéristiques des locaux
- Interdiction de compactage et de congélation
- Entreposage dans des conteneurs fermés et étanches (ADR)

### ④ TRANSPORT



Arrêté ADR du 29 mai 2009 relatif au transport de matières dangereuses par route

- Transport d'emballages agréés dans des véhicules aux normes (aménagement spécifique)
- Nettoyage et désinfection à chaque déchargement

### ⑤ TRAITEMENT DES DASRI



Art. R. 1335-8 du Code de la Santé Publique

- Traitement dans des installations conformes à la réglementation

## Les BIODÉCHETS



### TRAÇABILITÉ

Article L 541-7 du Code de l'environnement et circulaire du 10 janvier 2012

- Obligation de contrat avec les prestataires
- Tenue à jour d'un registre de suivi des déchets

### ① TRI DES BIODÉCHETS



Loi n° 2010-788 du 12/07/10 - article 204

- Obligation de tri des biodéchets et des huiles alimentaires à la source pour les gros producteurs

### ② ENTREPOSAGE DES BIODÉCHETS



Arrêtés des 9 mai 1995 et 6 juillet 1998 concernant l'hygiène des aliments remis aux consommateurs.

- Modalités d'entreposage définies de manière à ne pas nuire à la santé humaine et dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène
- Entretien et désinfection réguliers

### ③ COLLECTE ET TRANSPORT DES BIODÉCHETS



Loi n° 2010-788 du 12/07/10 - article 204

Décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

- Obligation de mettre en place une collecte sélective des déchets si ce n'est pas effectué par un tiers
- Possibilité de collecter les biodéchets dans leur contenant et en mélange avec d'autres matières biodégradables valorisables de la même façon
- Obligation de faire appel à un transporteur déclaré en préfecture pour tout chargement supérieur à 500 kg de déchets banals

### ④ TRAITEMENT ET VALORISATION DES BIODÉCHETS



Articles L 541-22 et L 541-25 du Code de l'environnement

- Toute installation de traitement des déchets est soumise à la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE).

Article R 511-9 du Code de l'environnement

- Nomenclatures concernant les biodéchets : 2780 (compostage), 2781 (méthanisation) et 2782 (autres traitements biologiques)

Loi n° 2010-788 du 12/07/10 - article 204

- Les modes de valorisation privilégiés :
  - > huiles alimentaires : la lipochimie ou la transformation en un produit à usage énergétique
  - > biodéchets : la méthanisation et le compostage qui permettent un retour au sol



## SITA FRANCE

TOUR CB 21  
16 PLACE DE L'IRIS  
92040 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TÉL. : 01 58 81 34 94

[WWW.SITA.FR](http://WWW.SITA.FR)

---

# MEDISITA

## UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ

---

### → **NORD EST**

MEDISITA Nord  
1 rue Malfidano  
62950 NOYELLES-GODAULT  
Tél : 08 10 02 90 39

MEDISITA Champagne-Ardenne  
Chemin des temples  
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES  
Tél : 03 26 87 80 90

MEDISITA Lorraine  
ZI Toul Europe Secteur B  
470 rue Marie Marvingt  
54200 TOUL  
Tél : 03 83 64 31 31

MEDISITA Alsace  
13 route du Rohrschollen  
67100 STRASBOURG  
Tél : 03 88 79 37 26

### → **IDF**

MEDISITA Ile-de-France  
17/19 rue Eugène Henaff  
94400 VITRY-SUR-SEINE  
Tél : 01 55 53 50 30

### → **CENTRE EST**

MEDISITA Centre Est  
200 avenue Francis de Pressensé  
69200 VENISSIEUX  
Tél : 04 72 78 06 80

### → **GRAND OUEST**

MEDIC'UP  
14 rue Edouard Branly - BP 514  
85505 LES HERBIERS Cedex  
Tél : 02 51 66 86 32

MEDISITA CITE+  
ZI de la Grippe  
61400 MORTAGNE-HAUT-PERCHE  
Tel : 02 33 85 23 50

MEDISITA Centre  
ZA de Conneuil  
6 rue Gaspard Monge  
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Tél : 02 47 35 88 00

MEDISITA Bretagne  
2 bis rue des Meslier  
35510 CESSON SÉVIGNÉ  
Tél : 02 99 86 19 04

### → **SUD OUEST**

MEDISITA Sud Ouest  
4 rue Claude Bernard  
33560 SAINTE-EULALIE  
Tél : 05 57 54 15 40

### → **MÉDITERRANÉE**

MEDISITA Méditerranée  
ZI La Coupe  
Rue Antoine Becquerel CS 17216  
11782 NARBONNE Cedex  
Tél : 04 68 41 17 17

---

**DE LA SUITE  
DANS VOS DÉCHETS**

---

